

Grandson, le 28 octobre 2011

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre recommandée du 19 septembre dernier et j'ai pris note de vos avertissements que j'ai partagés avec l'Editeur du livre sur l'affaire vous concernant.

J'ai lu également le mémoire de recours dont vous souhaitez la publication à la fin de l'ouvrage avec vos lettres ouvertes et la missive que vous m'avez adressée personnellement. C'est beaucoup trop long, trop juridique, trop répétitif. Impubliable.

Par contre, dix pages blanches seront volontiers laissées à votre disposition. Mon intention a toujours été – avant même votre refus de me recevoir en prison pour une interview - de terminer la chronique des événements par une lettre dans laquelle je vous encouragerais à vous exprimer en toute franchise.

Afin de préparer votre réponse, d'avoir le temps d'expliquer votre position dans le calme et la réflexion, voici déjà le brouillon de la lettre en question. Il va sans dire que si le TF devait accepter votre recours, ma démarche serait aussitôt suspendue et le projet d'édition différé jusqu'à l'épilogue définitif de votre affaire. Attendez donc l'arrêt du TF pour me répondre.

LETTRE DE Bory à F.L. :

François,

Vos appels au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral n'ont pas été entendus. Les voies de recours sont maintenant épuisées. Votre condamnation à la prison à vie est définitive. Après quinze ans de détention, vous pourrez faire une demande de libération conditionnelle. Mais vos chances d'obtenir la clémence de l'Autorité d'exécution des peines seront maigres.

En effet, tant que vous nierez les charges retenues contre vous, vous serez considéré comme un être dangereux capable du pire pour arriver à ses fins.

Par contre, si vous exprimez votre repentir, si vous acceptez de répondre à toutes les questions qui restent soulevées sur ce qui s'est réellement passé dans la villa de votre mère le 24 décembre 2005, votre situation sera diamétralement différente.

Vous pourrez enfin vous expliquer sur la colère dévastatrice qui s'est emparée de vous le jour où votre vie a basculé dans l'horreur.

Je suis quant à moi, après trois ans et demi passés à suivre votre cause, sûr qu'une lumière peut sortir de ce trou noir. Un matricide, un fratricide et l'homicide d'un témoin dans les circonstances qui ont prévalu à la veille de Noël 2005 au chemin des Ruerettes, relèvent de crimes passionnels en chaîne plus que d'assassinats crapuleux !

Expliquez-vous à la Justice! Dites la vérité ! Soulagez enfin votre conscience du poids terrible qui pèse sur vous !

Alors seulement, en tenant compte d'une possible libération conditionnelle pour bonne conduite après quinze ans, déduction faite des années déjà accomplies en prison, vous pourriez être libre dans neuf ans !

Dites-vous bien, vous qui avez aurez quarante-huit ans le 1^{er} juillet prochain, que vous pouvez espérer être libre quand vous fêterez votre cinquante-septième anniversaire. Libre.

Libre de vous racheter une conscience dans le repentir des vies ôtées à votre mère, à son amie Marina, à votre sœur Marie-José. En plus, vous serez riche, car on ne pourra pas vous enlever la part qui vous reviendra de l'héritage de votre père.

Et si vous commenciez à vous demander, dans votre cellule du pénitencier :

- Que pourrais-je faire avec cette fortune pour plaire à Mamy qui me regarde et lit dans mon coeur ? A mon tour, combien d'enfants du Tiers-Monde, ou d'Europe, de Suisse, qui furent abandonnés comme moi, pourrais-je aider ?

Des centaines, des milliers de petits « Nana ». Trop d'argent peut pourrir un seul homme mais, bien réparti, permettre à beaucoup de pauvres gosses de survivre!

François., le moment n'est-il pas venu de faire quelque chose de bien de la deuxième moitié votre existence ? Faites-le pour eux, pour Mamy, pour vous.

Avec mes vifs encouragements,

Michel Bory

RSVP

*Je réitère mes
vifs encouragements,
Michel Bory*